



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

COMMUNE DE NANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 08 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents :** 11 **Votants :** 11

Date de convocation : 30/05/2023

Date d'affichage : 30/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit juin, à 18h00.

Le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALEMBOS, Sabine THOMAS, Jean-François GALLIARD, Claude AROCAS, Magali COULET, Christian JULIAN.

Absents : Vanessa AUBELEAU, Yvan BOUAT, Lionel CAYRON, Virginie GOVIGNON

Objet : Autorisation au Maire de présenter à la Préfecture la demande de dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour le projet « Tiers lieu culturel, social et de service » **Délibération n° 2023-50**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, il serait souhaitable de présenter à la Préfecture le projet « Tiers-lieu culturel, social et de services » dans les bâtiments de l'Hôtel de Ville.

Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de monter le dossier de demande de subvention selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature	Montant € HT	Sources	Montant € HT	Taux
		Aide publique		
Dépenses de travaux	251 750€	Etat – DETR	70 000€	25.57%
Maitrise d'œuvre	22 028€	Conseil régional	62 937.50€	22.99%
		Conseil départemental	32 925€	12.03%
		Total des aides publiques demandées		165 862.50 € / 60.59%
		Autofinancement		
		Fonds propres	7 915.50 €	2.88%
		Emprunts	100 000€	36.53%
		Total autofinancement		107 915.50 € / 39.41%
TOTAL	273 778€	TOTAL		273 778€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet
- De charger Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention dans le cadre de la DETR ;
- De valider le plan de financement établi en fonction de l'avant-projet établi par le maître d'œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 08 juin 2023.

Le Maire,
Richard FIOL.

Le secrétaire de séance,
Alain DELMAS

